Le scientifique, le politique et le citoyen ne sont-ils pas dans le même bateau ?

« Et voilà pourquoi c'est avec raison que les citoyens accueillent sur la place publique, les avis du cordonnier et du forgeron, qui ne sont pourtant pas experts scientifiques. » (Adaptation de « Protagoras »(3-B-c)

« Le scientifique, le politique et le citoyen », cela pourrait s'appeler « le bon, la brute et le truand », chacun à tour de rôle s'attribuant le rôle du bon. Mais lorsque le politique, convenant de son iniquité, propose au citoyen de tenir le scientifique pour le seul vrai bon, le citoyen ne doit il pas se tapoter dubitativement le menton, à la veille de quelques prochaines élections ?

Surtout lorsque le politique murmure qu'il n'est pas tout à fait certain de la grande et éternelle sagesse du scientifique, bien que Platon en témoigne : N'est-elle pas attestée par « les prêtres et les prêtresses qui reçurent des dieux ce savoir sacré », et dont les académies garderaient soigneusement les sceaux ?

Cette boutade impertinente nous revient en mémoire lorsque, en bons citoyens et en bons scientifiques, convenant que nous sommes tous les trois dans le même bateau appelé « Complexité de la politique de l'environnement », nous prenons connaissance du « Rapport Coppens » qu'une commission de sages vient de présenter au gouvernement français. Son propos est d'établir les bases solides et durables d'une prochaine Charte - peut-être constitutionnelle - de l'Environnement¹.

Le citoyen, ici, est à son affaire, car il sait d'expérience quotidienne l'importance d'une 'bonne' politique de l'environnement. Et il sait aussi que cette politique ne pourra

http://www.charte.environnement.gouv.fr/UPLOAD/images/161_534_rapport_coppens.pdf

être que pragmatique, tant sont nombreux et antagonistes les critères à considérer, et tant sont incertaines et « imprédictibles », les conséquences de cette politique.

Le politique et le scientifique le savent aussi, mais pour des raisons différentes, hésitent à en convenir.

Le politique, parce qu'il pense qu'une loi dite scientifique donnera à ses actes une garantie de respectabilité électoralement fort bienvenue (ainsi l'appel au 'principe de précaution' pour réduire au silence un lobby peu influent — tel celui des farines végétales — et son oubli, lorsque le lobby concerné est très influent — tel celui du stockage des déchets radio actifs).

Le scientifique hésite pour une raison apparemment plus noble : Il est souvent encore persuadé, Platon aidant, que la recherche scientifique permet et permettra de découvrir « toutes les choses qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes » : Descartes ne l'assure t il pas qu' « il ne peut y en avoir de si éloignées auxquelles enfin on ne parviennent, ni de si cachées qu'on ne découvre ». S'il lui faut convenir de « la fin des certitudes » (I.Prigogine) et plaider « pour l'indéterminisme » (K.Popper), pourra t il encore légitimer ses travaux en assurant que la prévision scientifique est « scientifiquement plus vraie et donc moralement plus vertueuse que les autres » ? Confesser : « Je ne sais pas et nous ne saurons jamais » lui semble parfois insupportable et inavouable aveu d'impuissance et constat de faillite. Et convenir que le savoir scientifique peut prendre la forme d'une aide à la compréhension, explorant le possible et le plausible plutôt que déterminant le certain, lui semble humiliant : Comment justifier alors la supériorité symbolique du clerc sur le laïc ?

Hésitant à en convenir, ils souhaitent pourtant que le citoyen ne soit pas trop sensible à leurs doutes, épistémologiques ou méthodologiques. Pendant deux siècles tant de scientifiques se sont attachés à convaincre la société que la connaissance scientifique qu'ils élaborent dans leurs laboratoires était « sacrée », qu'ils traitent parfois les citoyens de « vandales » lorsque ceux ci prétendent aujourd'hui désacraliser, sans pourtant les sataniser, ces savoirs académiques.

Ces hésitations, qui ne sont pas uniformément partagées par les membres de la corporation des scientifiques (mais sont surtout celles d'un courant souverainiste qu'on

appelle « scientiste »), apparaissent si visiblement dans le « rapport Coppens », qu'elles méritent d'être soulignées, à l'heure où l'on croyait que l'épidémie scientiste avait été définitivement enrayée à la fin du XX° S.

Bonne occasion pour les trois partenaires embarqués sur le même bateau 'Complexité de la politique de l'environnement', de veiller avec sérénité aux bons usages de la raison dans les affaires humaines et aux effets pervers de la langue de bois utilisée pour décrire les défis contemporains de la complexité.

Citons pour cela quelques formules du § 1.5.2. de ce rapport : La recherche scientifique et l'innovation :

« Le rôle de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable présente deux caractéristiques principales

En premier lieu, les explications et les prévisions fondées sur la démarche scientifique donnent un éclairage indispensable à la prise de conscience des populations et à la prise de décisions des gouvernements. (Cette condition, pas toujours nécessaire, serait-elle suffisante?)

En second lieu, la recherche, la technologie et l'innovation peuvent proposer des remèdes et des perspectives permettant de concilier les aspirations au développement avec le respect de l'environnement et la gestion de ses ressources. (Ne serait il pas plus juste de reconnaître que l'ingenium est une faculté de tous les êtres humains, et n'est pas réservée aux seuls chercheurs scientifiques ?)

La caractéristique de toute recherche sur les problèmes écologiques réside dans sa complexité qui exige une approche faisant appel à de nombreuses disciplines scientifiques, devant apprendre à dépasser leurs cloisonnements habituels pour produire collectivement des représentations au plus proche des phénomènes réels.... (Ne nous demandez pas de vous dire en plus comment chacun apprendra à dépasser ses cloisons habituelles, alors que nul ne l'y incite. Et ne nous demandez pas non plus à quoi on reconnaît qu'une représentation est la plus proche du phénomène réel).

Mais la sagesse dans l'utilisation des possibilités scientifiques et techniques repose sur un diagnostic partagé entre scientifiques, (et à eux seuls ?), au-delà de celui posé par les chercheurs du domaine considéré. Il appartient aux pouvoirs publics d'organiser l'équilibre entre la science éclairante et la science agissante tant dans les procédures de décision, que dans les moyens attribués à la recherche publique.

Il convient également de travailler à réduire les délais entre les résultats de la recherche et leur enseignement, pour mieux adapter le rythme de prise de conscience des citoyens à la réalité des nouveaux enjeux scientifiques » (Ne faudrait il pas d'abord mieux adapter la prise de conscience par les scientifiques « des enjeux et défis de la complexité » que rencontrent au quotidien les citoyens ?)

Est-ce que la sagesse ne serait pas d'abord et surtout d'associer les citoyens à l'élaboration de ces diagnostics et a fortiori, de ces procédures décisions ? N'y a t il pas un tour de passe-passe dans ce distinguo entre les deux sciences, 'l'éclairante et l'agissante'? (Pour une fois que l'on échappait à la langue de bois 'science fondamentale et science appliquée'!) ? Pour le scientifique (en général mono-dimensionnel) comme pour le citoyen et pour le politique (multi dimensionnels malgré eux!), ne faut il pas à la fois agir pour éclairer et éclairer pour agir ?

L'exemple de la détermination du « coût de la vie humaine », nécessaire pour pouvoir appliquer les méthodes dites scientifique de « l'analyse coûts-avantage » permettant d'évaluer « l'efficacité des politiques publiques sur l'environnement », exemple que retient le rapport (§ 153), est significatif de ce scientisme implicite : Suffit-il vraiment de dédouaner l'expert scientifique qui élabore une méthode fondée sur des hypothèses plus qu'incertaines, et qui croit savoir calculer la valeur fiduciaire du coût d'une vie humaine, en ajoutant qu'il appartient bien sûr « à la puissance publique ... de décider de façon ultime ... » ? Que pourra faire le politique qui ne dispose pour évaluer les conséquences de sa décision que des résultats de ces experts, résultats dont il ne peut plus discuter les hypothèses initiales ? N'est ce pas dans la totalité du processus de décision, et en particulier dans les formulations successives et contextualisées du problème et plus encore dans l'élaboration d'actions alternatives concevables, qu'il faut s'efforcer d'associer citoyens et scientifiques.

Les modalités de cette co élaboration des politiques locales et planétaires de l'environnement, auxquelles, dans son ensemble le rapport Coppens s'attache avec attention, peuvent elles faire l'impasse sur la co élaboration des politiques scientifiques ? On a repris ici il y a peu les réflexions soigneusement argumentées proposées l'an dernier par le CNRS français dans son projet stratégique, sous le titre « *Construire une politique scientifique* »². On ne les rappellera donc pas ici, sinon pour s'étonner que le Rapport Coppens, rédigé un an après, les ignore.

Ce rapport nous fait aussi passer à côté d'une très stimulante interrogation que la politique de l'environnement (en particulier dans ses composantes relevant du 'développement durable'), pose à la recherche scientifique dans son ensemble. Les réflexions proposées l'an dernier par des chercheurs de l'INRA sur ce thème à l'occasion de la conférence de Johannesburg ne méritent t elles pas d'être prises en compte tant par les scientifiques de toutes obédiences que par les citoyens et bien sûr les politiques? Les discussions que devra susciter le rapport Coppens donneront peut-être aux uns et aux autres l'occasion d'y revenir? Pour les ré amorcer, reprenons ici quelques lignes du rapport introductif rédigées par P. Legrand, sous le titre "La recherche adaptée au développement durable"; Préface qui avait retenu notre attention dés sa parution en septembre 2002³.

« Au fond, la recherche scientifique moderne est souvent mal à l'aise devant ce qui s'impose à elle tout en lui échappant. S'il s'agit d'évènements ou d'observations qui ne s'inscrivent pas dans ses théories et ses résultats, le doute est parfois pionnier. S'il s'agit des phénomènes socio-politiques liés à des aspirations de la société, dite maintenant « civile », en décalage par rapport à ses résultats, ses problématiques, ses pratiques et ses méthodes, le trouble s'insinue.

Quand cette société interroge les options et les choix de long terme de la recherche — quoi qu'on en dise, la recherche rend des avenirs, donc des formes de développement, possibles et d'autres plus improbables -, le malaise s'installe et grandit à proportion de l'ampleur du mouvement. Au mieux, alors, la recherche se cherche et tâtonne ; au pire, déniant tout intérêt à l'affaire, elle fait l'autruche, s'enferme, se raidit...

_

² http://www.cnrs.fr/Strategie/DocPDF/projetetab.pdf

³ cf. http://www.mcxapc.org/docs/conseilscient/legrand.pdf

Dans nos sociétés, occidentales ou occidentalisées, elle en a les moyens, les instruments, le pouvoir et le réflexe.....

Du côté des postures actives, face à une société qui lui oppose ses propres projets et même ses désirs, la recherche peut, schématiquement, adopter **trois attitudes, plus ou moins volontaristes**.

La première, minimaliste, consiste à considérer tout cela comme des épiphénomènes, éventuellement aberrants, qui ne méritent qu'une curiosité marginale. En France, ce fut, par exemple, longtemps le cas de l'agriculture biologique. Bien plus observée comme pratique sociale, par des sociologues et des économistes, que comme mode de production, elle est restée jusqu'à il y a peu hors du champ de la plupart des agronomes — qui s'y aventurait risquait la marginalisation - et des programmes de recherche institutionnels. L'environnement a longtemps connu un sort analogue. Le développement durable pourrait bien subir le même. Au pire, aberration collective mondialisée, au mieux, curiosité planétaire sympathique, il resterait un objet mineur pour des travaux mineurs ou lui déniant toute spécificité, et l'occasion de valider et d'étendre des théories produites à d'autres occasions. Ce serait la recherche **sur** le développement durable...

La seconde attitude, plus active, consiste à considérer le développement durable comme un champ de recherche parmi d'autres, néanmoins reconnu, autonome et légitime, marqué par des finalités particulières et à la construction duquel la recherche peut contribuer. Dans une telle situation, globalement, le « durable » côtoiera l'« insoutenable », avec tous les handicaps d'un projet nouveau en butte à des démarches plus anciennes et mieux établies. C'est la recherche **pour** le développement durable, éventuellement cantonnée dans un compartiment, un programme, une discipline même... dont l'efficacité dépendra aléatoirement de la force de l'incitation politique, de l'intensité de la concurrence, de la richesse de la dotation financière et de la reconnaissance académique.

La troisième attitude est plus globale et à l'échelle des enjeux. Elle fait du développement durable une finalité générale prise en charge au même titre que la production de connaissances, et une dimension fondamentale du progrès auquel prétend contribuer la recherche scientifique. Le développement durable est alors un composant déterminant des problématiques, qui touche tous les projets, toutes les méthodes, tous les programmes, toutes les structures et toutes les institutions, et un critère essentiel de l'orientation, de la programmation et de l'évaluation. C'est la recherche adaptée au

développement durable. A un degré ou à un autre, rien n'échappe alors à l'interrogation, pas même le fondamental. En effet, pas plus que pour l'environnement, les enjeux du développement durable ne se concentrent dans les travaux qui leur sont explicitement dédiés et la recherche scientifique n'est pas, par nature, plus orientée vers le Bien que vers le développement durable.... »

L'occasion est bonne, n'est il pas vrai, de nous inviter tous ensemble, citoyens, scientifiques et politiques, à reformuler plus explicitement et plus sérieusement cette convention qui associe Science et Société, attentives aux « défis comme aux enjeux de la complexité », et « partageant ce sentiment fort de vivre un moment de 'révolution scientifique' »⁴. L'aventure de la connaissance n'est-elle pas au cœ ur de l'aventure humaine?

JLM.

⁴ cf <u>http://www.cnrs.fr/Strategie/DocPDF/projetetab.pdf</u> voir p. 10